



**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
ROUTIERES ET DES AERODROMES**

Cayenne le, 05 janvier 2022

COMMUNIQUE

Le Président de la Collectivité Territoriale de GUYANE demande aux usagers de la RD 6 dite « Route de Roura -Kaw » de faire preuve de la plus grande prudence, en raison d'un début de glissement de terrain observé par le BRGM, sur la commune de Roura au niveau de la route de Kaw, notamment au PR 25+400, soit à 15km400 après le bourg de Roura.

Dans l'attente de mener les investigations géotechniques approfondies, permettant de définir les travaux de première urgence à réaliser afin de stabiliser la zone impactée.

Le Président du Collectivité Territoriale de GUYANE, demande aux usagers de respecter la signalisation et le Balisage temporaire mis en place, le 10 janvier 2022, par les Agents d'Entretien Routier de la Direction des Infrastructures de la Collectivité Territoriale de GUYANE, entre le PR 25+00 et le PR 26+00 ; cela pour garantir leur sécurité.

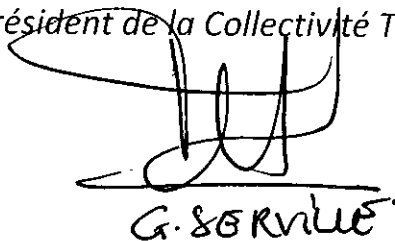
Tout courrier doit être adressé de manière impersonnelle au Président de la Collectivité territoriale de Guyane

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane
Carrefour de Suzini - 4179 route de Montabo - 97 300 Cayenne
Tél. : 0594 300 600 www.ctguyane.fr

Le Président du Collectivité Territoriale de GUYANE demande par conséquent aux usagers de la RD 6 de faire preuve d'une attention toute particulière et de la plus grande prudence à l'approche de la section de route impactée de la RD 6.

Le Président du Collectivité Territoriale de GUYANE remercie les usagers et les riverains de la RD 6 pour leur compréhension et leur patience vis-à-vis de la gêne temporaire que leur occasionne cet événement inopiné, survenu à proximité du réseau routier viaire de la Collectivité Territoriale de GUYANE.

Le Président de la Collectivité Territoriale



G. SERVILLE